

**INTERVENTION DE FRANCOISE PERON
CONSEILLERE GENERALE DELEGUEE A LA JEUNESSE**

**Séance plénière du Conseil général du Finistère de janvier 2014
« Les politiques jeunesse au Conseil général du Finistère :
bilan et perspectives »
(seul le prononcé fait foi)**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Depuis quelques mois, le Conseil général conduit une réflexion sur ses politiques en faveur des jeunes Finistériens. La jeunesse est une chance pour notre territoire. Au Conseil général du Finistère, nous avons développé depuis plusieurs années des politiques pour les accompagner dans leur parcours et leur permettre d'exprimer tous leurs talents, de soutenir leurs projets.

L'objectif de cette « mission jeunesse » que je préside et composée de 5 élus, est double : rendre lisible les différentes interventions déployées par le Conseil général auprès des jeunes Finistériens et réorienter ou développer certains dispositifs en vue d'améliorer le service public départemental.

Pour aboutir aux orientations qui vous sont proposées dans la délibération cadre qui vous est proposée de voter aujourd'hui, Le Conseil général s'est associé avec plusieurs collectivités bretonnes afin de commander au Centre de Ressources du Développement Territorial Etd, une étude permettant d'identifier les enjeux à améliorer dans ce domaine.

Parce que les jeunes ne doivent pas être considérés comme un problème, mais bien comme une chance et un atout pour notre département, le Conseil général agit pour améliorer la qualité de vie de la jeunesse et relever le défi de l'égalité des chances. Le contexte institutionnel en profonde mutation et le paysage économique et social défavorable aux jeunes, conduisent notre collectivité à réinterroger son positionnement, ses interventions, ses relations partenariales en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux liés à la jeunesse d'aujourd'hui.

Depuis 2002, il existait un cadre pour l'exercice des interventions départementales en direction des jeunes.

Les propositions faites dans ce document cadre se sont appuyées sur les actions que le Département met déjà en œuvre, mais également sur les grandes évolutions qui se sont produites en matière de structuration et de conduite des politiques départementales, et en particulier la territorialisation, pour ouvrir de nouvelles perspectives de travail. Les interventions du Département sont structurées autour de 4 entrées majeures : Prévention/Protection, Autonomie, Dimension éducative au sens large, citoyenneté.

Il ressort de cette réflexion qu'il convient d'améliorer le pilotage, l'animation des dispositifs et leur transversalité. En effet, bien qu'il n'existait pas de document cadre de la politique jeunesse départemental depuis 2002 permettant une vision globale des interventions, il semblait déjà se dégager un fil conducteur des différentes orientations politiques : « *Aider tous les jeunes Finistériens dans leur parcours vers la réussite et l'autonomie* », autour de deux domaines essentiels :

- cibler prioritairement le public collégien et mieux utiliser la ressource que constituent les collèges pour toucher les jeunes
- porter par ailleurs une attention particulière aux jeunes en situation de vulnérabilité.

Même si la problématique de la jeunesse ne fait pas l'objet d'un affichage spécifique dans le projet stratégique départemental, on la retrouve de manière récurrente dans de nombreux objectifs. Elle traverse enfin une grande partie des 150 plans d'action dont vous retrouverez le détail en annexe du présent rapport.

Dans le cadre des orientations proposées pour la période 2014-2017, il conviendra de poursuivre et renforcer les 3 grands objectifs suivants :

- rendre l'action publique plus lisible aux jeunes ;
- renforcer l'efficacité des dispositifs ;
- favoriser des logiques de partenariats.

Pour cela il sera indispensable de consolider différents éléments.

La coordination des acteurs, notamment avec les collectivités locales via les contrats de territoire avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération, et bien sûr au niveau régional.

Il conviendra de rendre mieux lisible l'ensemble des soutiens, qu'ils relèvent des politiques départementales et/ou partagées, de valoriser et/ou inciter des partenariats avec les autres acteurs de terrain.

Ces grandes orientations proposées pour la période 2014-2017, pourraient par ailleurs prendre appui dans leur mise en œuvre sur deux des compétences fortes du département :

- la première compétence est celle des collèges avec le développement de la démarche collège et territoire cette année. Les collèges ne sont pas seulement un lieu de formation et d'acquisition de compétences mais doivent permettre de contribuer, d'une manière plus large, à la formation de futurs citoyens, à leur autonomie et à leur ouverture culturelle. Le Conseil général, avec les collèges, a un rôle éducatif à jouer. C'est dans cette voie que nous comptons poursuivre nos actions pour la réussite des jeunes Finistériens.
- La deuxième compétence se situe autour de l'accompagnement des publics vulnérables, notamment lorsque les formations sont interrompues (décrochage des formations et absence de visibilité pour les institutions de ce que deviennent les jeunes au fil de cette période) et lors des deux à trois années précédant une insertion dans l'emploi plus stable.

Le travail de la « mission jeunesse » va se poursuivre au-delà du vote de cette Délibération cadre avec de nouveaux échanges cette année au sein de cette instance pour continuer à améliorer les politiques jeunesse et adapter au mieux le service public aux besoins des jeunes.

L'année 2014 sera l'occasion de poursuivre de nombreuses actions et projets comme la 2^{ème} génération des contrats de territoire, l'expérimentation de la Garantie Jeunes, le recrutement des emplois d'avenir....

Je vous remercie de votre attention.